

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 16/10/2023

Présidence de : Adonis ZOUEIN

Quorum : 14

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 7

Le secrétaire

SOMMAIRE	Décision	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	
I – Adoption du PV du dernier CA					
II – Vie Pédagogique et Educative					
- Règlement intérieur du CA					
- Installation des nouveaux membres dans les commissions					
- Bilan de rentrée 2023					
- IMP					
- Projets pédagogiques					
- RCD					
III – Affaires budgétaires et financières :					
- Logements NAS et COP					
- Contrats et conventions					
- Indemnités frais de stage					
IV– Questions diverses					

Le Président  
Adonis ZOUËIN



La secrétaire  
Corinne LAMY

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 7 novembre 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	ZOUEIN Adonis	X						
	Gestionnaire	GOSSET Marie-Christine	X						
	CPE	PETIT Myriam	X						
	DDFPT	BONNEUIL Laurent	X						
	.....	4							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement								
	Groupe de commune								
	Commune siège	KOHLER Marie			X				
	Commune siège								
	Conseil régional	CHASSAGNE Christelle			X				
Conseil régional	RIOU Guillaume			X					
<b>Personnalité qualifiée</b>		SAUVAGET Ludovic			X				
<b>Total présents</b>		<b>0</b>							
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	MERLE Catherine	X						
		BURNEL Karine	X						
		MAZOIN Nathalie			X				
		GATELIER Adeline	X						
		BREGERON Pascal			X				
		SIRAUT Louise	X						
		AUZANNEAU Elodie	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	LAMY Corinne	X						
		FOUCHIER Véronique	X						
		CHARUAULT Sandrine			X				
<b>Total présents</b>		<b>7</b>							
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	BIGET Alain	X						
		BOUYER Sandrine	X						
		RETAILLEAU Isabelle	X						
	Elèves	BACAR Marssati	X						
		BARBOT-GRAMMATICO Kaylia	X						
		REYNAUD Julian	X						
		BIGET Ethane	X						
		HENRY Nolan	X						
	<b>Total présents</b>		<b>8</b>						

## PREAMBULE

Monsieur ZOUËIN, proviseur, ouvre la séance à 18h10. Madame LAMY est nommée secrétaire de séance.

## RUBRIQUE 1. APPROBATION DU PV DU DERNIER CA

Monsieur le Proviseur propose l'adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration en date du 04/07/2023.

Le compte rendu du précédent conseil est soumis au vote et approuvé.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

## RUBRIQUE 2. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

### 1- Règlement intérieur du Conseil d'Administration :

Monsieur le Proviseur rappelle que les membres du CA sont au nombre de 26 et qu'ainsi le quorum à atteindre pour que la séance puisse avoir lieu est de 14. Il ajoute que la durée du CA ne peut excéder 3h et que cette année, la commission permanente n'est plus obligatoire.

Cependant, un vote est demandé pour savoir si l'on maintient ou non cette commission permanente. Elle sera maintenue à l'unanimité.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

Quant au règlement intérieur du CA, il est également approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

### 2- Installation des nouveaux membres dans les commissions :

Monsieur le proviseur demande aux membres du CA de se positionner dans les commissions de leurs choix. Il précise qu'il sera nécessaire de rajouter le nom de quelques élèves qui feront partie du CESCE.

Les compositions des différentes commissions sont adoptées à l'unanimité.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

### 3- Bilan de rentrée :

Monsieur le Proviseur indique que l'effectif global des élèves est en nette hausse, ils sont 10 à 15 de plus que l'année passée, ainsi les classes sont en surnombre. Il précise que le lycée propose toujours la première Bac Pro Commerce par apprentissage. Enfin, Monsieur le Proviseur rajoute que cette année, tous les postes enseignants ont été pourvus.

Concernant le décrochage scolaire, Monsieur le Proviseur indique que le bilan est plutôt positif puisque peu d'élèves quittent le lycée sans solution, ce qui est assez remarquable pour un lycée professionnel.

Cependant, malgré toutes ces remarques positives, il manque un personnel précieux d'autant plus lorsqu'il y a un internat, à savoir une infirmière. Cette absence pose de gros problèmes pour accompagner les élèves qui en ont besoin.

D'autre part, Monsieur le proviseur souhaite évoquer les incidents qui se sont produits en début d'année, c'est-à-dire une agression filmée par un élève qui a eu lieu dans le quartier de la gare dont la vidéo a été déposée sur les réseaux sociaux par un parent. Monsieur le Proviseur rappelle que c'est un fait très grave qui a d'ailleurs été transmis à la gendarmerie et aux autorités académiques. M. Zoueïn précise que même si cette agression s'est produite à l'extérieur du lycée, il est en droit de sanctionner les jeunes impliqués car ils ont un statut d'élèves. Si aucune sanction n'était prise à la suite d'une agression physique, il précise que les enseignants sont en droit de demander au chef d'établissement la tenue d'un conseil de discipline. Monsieur le Proviseur informe que 8 élèves ont été témoins de cette agression et n'ont rien fait pour venir en aide à la victime. Il s'agit alors de complicité passive et de non-assistance à une personne en danger. Monsieur le Proviseur tient à signaler que certains parents ont été très virulents au téléphone, avec lui et avec les CPE car ils ne comprenaient pas pourquoi leur enfant avait été sanctionné alors qu'il n'avait rien fait !

Monsieur le Proviseur poursuit en informant les membres du CA que certains parents sont de plus en plus virulents et agressifs à l'égard des personnels de l'établissement. En raison du contexte actuel, les parents ont tendance à déposer plainte pour harcèlement très rapidement avant même que la vie scolaire traite la situation.

Mme Fouchier, agent, prend la parole pour dire que les élèves ne connaissent pas la définition du harcèlement et dès qu'il y a quelques échanges déplaisants entre les élèves, ils se considèrent comme harcelés.

Mme Burnel, enseignante, prend la parole pour dénoncer le comportement inapproprié des parents lorsqu'ils lui envoient des mails et lui demande de justifier ses agissements.

Monsieur le Proviseur reprend la parole pour rassurer les membres du CA et leur signifier que rien n'est laissé dans l'ombre et que toute réclamation est traitée. Enfin, il termine en disant qu'aucun élève ne doit venir au lycée en ayant peur d'être menacé et que l'élève qui témoin de violences et de harcèlement n'est pas « une balance » parce qu'il va dire la vérité et alerter les adultes. On ne doit pas porter de jugement.

#### 4- Les Indemnités pour Missions Particulières et PACTE :

Monsieur le Proviseur présente pour information la répartition des IMP pour l'année scolaire 2023-2024.

Une présentation est faite également des missions dans le cadre du Pacte. La dotation du lycée est de 9 Pactes contenant chacun 6 missions. Chaque pacte contient une mission pour les remplacements de courte durée (RCD). Sur les 54 missions, 40 ont été prises par les enseignants dont 7 missions pour des RCD.

#### 5- Remontée des données remplacement de courte durée (RCD) vers le ministère et DSDEN :

Les décrets du 27 juillet 2023 créant les missions Pacte imposent une remontée des données de remplacement de courte durée de l'établissement vers la DSDEN et le rectorat. Les données remontées concerneront les absences des enseignants, les motifs ainsi que les remplacements effectués. Il a donc été demandé aux chefs d'établissement de cocher dans pronote les cases autorisant cette remontée.

Or, après vérification, il apparaît que dans les conditions générales de vente et d'utilisation du logiciel, il est indiqué que le « Client désigne la personne morale de droit privé ou de droit public souscrivant à un des Services d'INDEX ÉDUCATION ». Le client est donc l'Établissement Public Local d'Enseignement et non le chef d'établissement.

D'autre part, il est stipulé que « Dans le cadre de l'exécution des Services, le Client (donc l'EPL) peut choisir de connecter le Logiciel avec des services tiers et de leur transférer des données ».

En conséquence, conformément à ce contrat, seul l'EPL en sa qualité de personnalité morale, peut choisir les modalités de connexion du logiciel avec des services tiers. Il revient donc au Conseil d'administration de faire ce choix et au chef d'établissement, en sa qualité d'organe exécutif de l'établissement, d'exécuter cette délibération, conformément à l'alinéa 8 de l'article R.421-9 du code de l'éducation.

M. ZOUËIN demande donc son avis au conseil d'administration sur l'autorisation ou non de remonter ces données.

Madame Petit sort de la salle à 19h25.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	1	17	0

Malgré sa demande, le conseil d'administration n'autorise donc pas le chef d'établissement à cocher ces cases.

#### 6- Projets et actions pédagogiques :

Suite à la réunion consacrée aux projets pédagogiques qui s'est tenue le 02 octobre 2023, un tableau des actions a été élaboré pour l'année 2024. De plus, pour réaliser ces projets et actions, Monsieur le Proviseur indique que le lycée peut percevoir des subventions de la Région et d'ailleurs, il est constaté que des reliquats de 2023 existent.

Madame Petit revient dans la salle à 19h35.

Monsieur le Proviseur demande un vote afin de valider le tableau des projets et actions 2024.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	17	1	1

### **RUBRIQUE 3. AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

#### 1- Convention logements NAS, COP et Studios :

Monsieur le Proviseur explique que sur les 7 logements de fonction dont dispose le lycée :

- 3 logements peuvent être affecter aux personnels de l'Etat
- 1 logement à un personnel santé
- 3 logements aux agents de la région.

Les NAS sont des logements mis à la disposition des personnels par Nécessité Absolue de Service alors que les COP sont des logements d'occupation précaire.

Monsieur le Proviseur présente l'état de l'occupation des logements et demande l'autorisation aux membres du CA d'affecter, à Madame Petit, CPE, un logement NAS de type F5 et dont la superficie est de 107 M2.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

#### 2- Convention d'occupation précaire (COP)

Le proviseur soumet au vote une COPE pour le logement numéro 4, de type F4 et d'une superficie de 85 m2, à Monsieur Gonzalo Chaconne, IEN 1<sup>er</sup> degré. Le loyer est fixé à 300€ sans les charges.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

#### 3- Augmentation du tarif de la nuit des studios.

Actuellement le tarif de la nuit est de 10€. M. Zoueïn propose d'augmenter le tarif à 15€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette augmentation est justifiée par l'augmentation des charges (électricité et gaz).

Une élève, Kaylia Barbot-Grammatico prend la parole pour dire qu'elle considère que c'est une augmentation assez élevée. Mme Burnel considère aussi que cette augmentation est très élevée. M. Zoueïn répond qu'il ne faut pas que le lycée soit perdant en raison des frais d'entretien et de l'augmentation des charges. Les enseignants occupent les studios 5 à 6 nuits par mois en moyenne. Ce qui reste raisonnable par rapport aux tarifs des locations à l'extérieur.

Un vote est demandé pour l'augmentation de 5€ en janvier 2024.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	13	0	6

#### 4- Indemnités de frais de stage :

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il ne faut pas confondre avec la gratification, argent qui provient de l'Etat, et les indemnités qui sont versées par le lycée.

Madame Retailleau propose de simplifier les règles de remboursement des frais de repas en indiquant un montant fixe pour tous les élèves. Le proviseur répond qu'il n'est pas que cette proposition n'est pas réglementaire et que l'agent comptable ne peut rembourser les frais que sur présentation de factures.

Madame Fouchier part à 20h20.

Monsieur le proviseur propose au vote le nouveau règlement des indemnités de stage pour l'année scolaire 2023-2024.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

#### 5- Convention CFC :

Monsieur le Proviseur explique que cette convention permet de faire des photocopies de manuels, de livres et d'images.

Un vote est demandé pour qu'elle soit approuvée.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	

6- Convention atelier cirque :

Madame Petit s'absente à 20h30.

Monsieur le Proviseur explique que des activités cirque seront proposées aux élèves internes de septembre à décembre 2023 (12 séances) et que pour qu'elles puissent être réalisées, une convention doit être votée. Afin que les activités cirque se poursuivent à l'internat, une autre convention a été établie pour la période de janvier à mai 2024. Ces activités regroupent du jonglage, des vélomonocycles et autres activités diverses car le lycée possède une très grande quantité de matériel cirque. Le proviseur soumet au vote les deux conventions (de septembre à décembre 2023 et de janvier à mai 2024)

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17	0	0

7- Convention Yoga :

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA que 4 séances de yoga seulement sont prévues afin de voir l'intérêt que les élèves peuvent y porter.

Un vote est demandé pour l'approbation de cette convention.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

8- Convention de prestation aux faits de harcèlement :

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA de la venue de Monsieur Barbier de l'association Atouts'Prev, qui est intervenu auprès de 4 classes dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

9- Convention de don pour l'Association Sportive :

Un don de 500€ est proposé pour l'association sportive qui est déficitaire. De plus, il y a très peu d'élèves inscrits et pas d'augmentation de la cotisation.

Un vote est demandé pour approuver ce don ou pas.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

10- Convention de don pour EMMAÛS :

Un don de matériel de cuisine est proposé à EMMAÛS.

Un vote est demandé pour approuver ce don ou pas.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

11- Convention de don pour Le Moto Cross de Prahecq :

Un don de 4 friteuses à gaz et de 8 paniers est proposé.

Un vote est demandé pour approuver ce don ou pas.

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

#### **RUBRIQUE 4. QUESTIONS DIVERSES**

Madame Burnel soulève la question du renouvellement des photocopieurs. Celui-ci sera à l'ordre du jour en 2024. Une étude est en cours.

La séance est levée à 20h55.